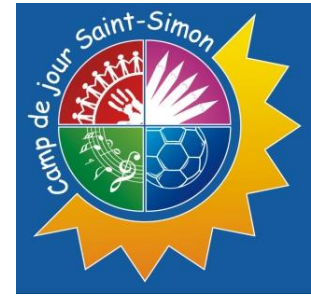


Guide aux parents Camp de jour St-Simon Relâche 2017



Camp de jour



Le camp de jour débute à 7 h et se termine à 17 h 30.

*** Un parent arrivant après 17 h 30 sera contraint de payer 5 \$ pour chaque 5 minutes de retard.

Dîner

Afin d'offrir un encadrement adéquat et d'assurer la sécurité de vos jeunes, tout parent désirant que son enfant quitte le camp de jour sur l'heure du dîner doit aviser un responsable. Il est donc important, lors des inscriptions, de bien indiquer si l'enfant peut sortir ou non pendant la période des repas et si oui, quels jours de la semaine.

Dans le cas où l'enfant doit exceptionnellement aller dîner à l'extérieur, un avis (verbal ou écrit) doit être donné à un responsable, sinon, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le camp. Il en est de même pour un enfant quittant habituellement sur l'heure du dîner, mais qui doit, une journée demeurer au terrain de jeux, un parent doit absolument en aviser un responsable. **La période de dîner est de 11 h 45 à 13 h. De plus, aucun service de cantine n'est disponible sur place, toutefois un four à micro-ondes est disponible.**

Sorties

Il est important d'inscrire votre enfant à la sortie lors de la remise de sa fiche d'inscription.

Les choses à apporter pour les sorties sont toujours inscrites sur la feuille décrivant celle-ci. Gardez aussi en tête que votre enfant devra transporter son sac à dos toute la journée donc il serait important d'éviter les charges trop lourdes.

Choses à apporter tous les jours au Camp :

- Un lunch avec deux collations, avec une glace de type Ice Pack
- Une bouteille d'eau
- Crème solaire (bien identifiée)
- **Oui oui, même en hiver, le soleil est fort pour les petites joues de vos enfants.**
- Des vêtements adéquats pour les variations de température
- Espadrilles pour l'intérieur

*****Veuillez prendre note que nous ne sommes pas responsables des vêtements tachés, déchirés ou perdus.*****

Réglementation

- Il est interdit de grimper aux clôtures et aux arbres;
- Il est interdit de sortir à l'extérieur des clôtures déterminant le terrain des loisirs;
- Les participants doivent respecter le matériel;
- Les jouets venant de la maison ne sont pas permis afin d'éviter les pertes et les disputes;
- Les enfants doivent respecter les animateurs et les autres enfants;
- L'échange de nourriture est interdit entre les enfants;
- Les participants doivent suivre les consignes des responsables.

Un enfant désobéissant aux règles ou ayant un comportement inapproprié qui entrave de façon importante le bon déroulement dans le groupe se verra attribuer les conséquences suivantes :

2. Avertissement verbal
3. Exclusion d'une période de jeu (moment de réflexion)
4. Discussion avec la coordonnatrice & appel aux parents
5. Suspension de 1 jour du Camp (sans remboursement)
6. Suspension du camp de jour pour le reste de la semaine (un remboursement au prorata sera effectué moyennant des frais d'administration de \$15,00.)

EN CE QUI CONCERNE LES ÉTAPES 3 ET 4, LES PARENTS SERONT INFORMÉS PRÉALABLEMENT DANS UN DÉLAI RAISONNABLE

Pour nous contacter :

CARREFOUR DES SPORTS : 450-798-2276 poste 228

ANABELLE MORIN (coordonnatrice camp de jour): 450-209-3104

ROXANNE CARBONNEAU (coordonnatrice en loisirs) : 450-798-2276 poste 225 (lundi et mercredi)

Courriel : loisirs.st-simon@mrcmaskoutains.qc.ca

